

**Chapitre 95****Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires**

95.03

Un changement à un assortiment visé à la position 95.03 de l'intérieur de cette position, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, sous réserve des deux conditions suivantes :

- a) au moins un des éléments de l'assortiment est originaire;
- b) la teneur en valeur régionale de l'assortiment n'est pas inférieure à 50 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.

Un changement à tout autre produit visé à la position 95.03 de l'intérieur de cette position ou de toute autre position.

95.04-95.05

Un changement aux positions 95.04 à 95.05 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.

9506.11-9506.29

Un changement aux sous-positions 9506.11 à 9506.29 de toute autre position.

9506.31

Un changement à la sous-position 9506.31 de toute autre position; ou

Un changement à la sous-position 9506.31 de la sous-position 9506.39, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 50 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.

9506.32-9506.99

Un changement aux sous-positions 9506.32 à 9506.99 de toute autre position.

95.07-95.08

Un changement aux positions 95.07 à 95.08 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.

**Chapitre 96****Ouvrages divers**

96.01-96.04

Un changement aux positions 96.01 à 96.04 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.

96.05

Un changement à un assortiment visé à la position 96.05 de toute autre position, sous réserve des deux conditions suivantes :

- a) au moins un des éléments de l'assortiment est originaire;
- b) la teneur en valeur régionale de l'assortiment n'est pas inférieure à 50 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.

9606.10

Un changement à la sous-position 9606.10 de toute autre position.